

DECISION N° 37/25/MINESEC DU06 FFV 2025

Portant désignation d'un responsable à titre intérimaire dans les services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

- Vu la Constitution ;
 Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
 Vu le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
 Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 ;
 Considérant les nécessités de service.

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Est, à compter de la date de signature de la présente décision, nommée à titre intérimaire au postes ci-après dans les services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU CENTRE

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MFOUNDI

LYCEE BILINGUE DE NKOL-ETON

Intendant par intérim : Madame ATIE MISSONGUI LAURENCE, Agent Contractuelle d'Administration, matricule **786 406-Q**, précédemment en service au Lycée Bilingue de Mimboman, en remplacement de Madame NGO NYEMB, admise à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2.- En dehors des tâches qui lui sont dévolues par les textes réglementaires en vigueur, l'intéressée est soumise à l'obligation de dispenser quatre (04) heures hebdomadaires d'enseignement.

Article 3.- Le Délégué Régionale des Enseignements Secondaires du Centre est chargé, de l'application de la présente décision qui sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le

06 FEB 2025

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,



NALOVA LYONGA, Ph.D.

AMPLIATIONS

- MINESEC/CAB
- SEESN
- SG/DRH/DRFM/DRES-CE
- SDACL/INTÉRESSÉE
- ARCHIVES/CHRONO